

CONSEIL MUNICIPAL

DU 22/03/2005

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire JOUFFROY Catherine, SCHMIDT Francesca, BLANC Freddy, Maires Adjoints COMOY René, COURVOISIER Monique, GAGLIARDINI Joëlle, GROSSIORD Suzanne, GROSTABUSSIAT Georgette, HENRIOT Françoise,
Absents excusés	GAUTHIER CLERC Maurice, GINDRE Nicolas, HENRIOT Françoise qui donne procuration JOUFFROY Catherine,
Secrétaire de séance	JOUFFROY Catherine

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 02/03/05 qui est approuvé à l'unanimité.

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Rectificatif délibération du 02.03.05
- Examen des effectifs de l'école pour la rentrée 2005/2006
- Prêt à poster
- Conséquences de l'arrêt de travail de Mme Rossero
- Examen du projet de règlement du cimetière
- Compte rendu de différentes réunions

A la demande de M. Freddy Blanc, le Conseil Municipal décide de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Projet de Via Ferrata

I. BUDGET D'INVESTISSEMENT 2005

Après avoir rappelé le vote du budget de fonctionnement le 02/03/05, et considérant le virement de 252 630.97 euros à la section d'investissement, le conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget d'investissement qui peut se résumer de la façon suivante :

Cpte 021	Virement de la section de fonctionnement	252 630.97 €
Cpte 001	Résultat d'investissement reporté	150 034.70 €
	Dépenses investissements	787 279.67 €
	Recettes investissements	787 279.67 €

Opérations financières		
Dépenses		206 034.70 €
Cpte 16	Emprunts et dettes	56 000.00 €
Cpte 001	Résultat d'investissement reporté	150 034.70 €
Recettes		206 034.70 €
Cpte 10222	FCTVA	4 027.00 €
Cpte 10223	TLE	4 000.00 €
Cpte 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	150 034.70 €
Cpte 021	Virement de la section de fonctionnement	47 973.00 €
Pont du Chapy		
Dépenses		30 512.00 €
Cpte 2315	Installation technique	30 512.00 €
Recettes		30 512.00 €
Cpte 2111	Terrains	9 691.56 €
Cpte 192	Plus-value	14 820.44 €
Cpte 1323	Subvention CG	6 000.00 €
Goudronnage		
Dépenses		22 500.00 €
Cpte 2315	Installation technique	22 500.00 €
Recettes		22 500.00 €
Cpte 021	Virement de la section de fonctionnement	19 125.00 €
Cpte 1323	Subvention CG	3 375.00 €
Mur salle de musique		
Dépenses		9 000.00 €
Cpte 2315	Installation technique	9 000.00 €
Recettes		9 000.00 €
Cpte 021	Virement de la section de fonctionnement	9 000.00 €

Cimetière		
Dépenses		4 000.00 €
Cpte 2315	Installation technique	4 000.00 €
Recettes		4 000.00 €
Cpte 021	Virement de la section de fonctionnement	4 000.00 €
Bâtiment		
Dépenses		9 952.00 €
Cpte 2313	Constructions	9 952.00 €
	Bibliothèque	3 000.00 €
	Maison Jeantet	6 952.00 €
Recettes		9 952.00 €
Cpte 021	Virement de la section de fonctionnement	9 952.00 €
Piste Forestière		
Dépenses		3 600.00 €
Cpte 2313	Installation technique	3 600.00 €
Recettes		3 600.00 €
Cpte 021	Virement de la section de fonctionnement	3 600.00 €
Autres investissements		
Dépenses		6 237.37 €
Cpte 2313	Installation technique	6 237.37 €
Recettes		6 237.37 €
Cpte 021	Virement de la section de fonctionnement	6 237.37 €
Maison de l'enfance		
Dépenses		495 443.60 €
Cpte 2313	Constructions	495 443.60 €
Recettes		495 443.60 €
Cpte 1328	Subvention CAF	255 200.00 €
	dont Crèche	213 500.00 €
	dont CLSH	41 700.00 €
Cpte 16	Emprunt	87 500.00 €
Cpte 021	Virement de la section de fonctionnement	152 743.60 €

II. PROJET DEFI

M. le Maire présente le projet « défi » du Parc Naturel Régional. L'objectif est de limiter la pollution dans les bassins des rivières Bienne et Orbe.

Le PNR a lancé un programme de discussion avec les entreprises sur le secteur et les encourage à contrôler leurs rejets toxiques. Ces interventions auprès des industriels nécessitent un soutien financier des Communes sur le territoire concerné. Après en avoir discuté et considérant la compétence d'assainissement qui a été transférée au SIA du Chapy, le Conseil Municipal sollicite le financement par le syndicat intercommunal.

III. COURRIER DIVERS

Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier de Cédric Guyard faisant acte de candidature pour un poste d'agent polyvalent temporaire pendant les vacances d'été 2005. Après examen des travaux à réaliser, une réponse lui sera donnée dès que possible.

IV. RECTIFICATIF DELIBERATION DU 02/03/05

Considérant une erreur de frappe au sein de la délibération d'approbation du Compte administratif, le conseil municipal prend acte de la nécessité d'annuler et reprendre la délibération.

V. PRET A POSTER

Le Conseil Municipal prend connaissance de la proposition de la poste concernant la personnalisation d'enveloppes pour Septmoncel.

Les coûts d'impression d'enveloppes sont facturés à la commune selon les tarifs suivants :

- 36.77 euros pour 500 exemplaires
- 67.21 euros pour 2500 exemplaires.

Les enveloppes pré-timbrées seront ensuite vendues par la poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de donner une suite favorable au projet suivant :

- Commande de 2500 enveloppes avec photo valorisant la commune. M. le Maire est chargé de prendre contact avec Albert Cortinovis.
- Commande de 2 séries de 500 enveloppes valorisant dans un premier temps le petit commerce (épicerie et boulangerie). Si le concept est apprécié, il sera susceptible d'être décliné à d'autres domaines. M. Benoit à la Guillaume aura charge de faire une proposition pour traiter cette seconde commande en terme photographique.

VI. EFFECTIFS DE L'ECOLE POUR LA RENTREE 2005 /2006

Après avoir pris connaissance des effectifs attendus en septembre 2005 (80 élèves en comptabilisant les 2 ans), Le Conseil Municipal prend acte de l'impossibilité d'inscrire des enfants de 2 ans et s'interroge sur la possibilité d'inscrire les enfants de 3 ans des Moussières. Après avoir examiné les conséquences en terme de surcharge de classe, le Conseil Municipal est plutôt favorable à l'inscription des enfants des Moussières. Il laisse la décision finale au Maire lorsque celui-ci aura pris l'avis consultatif du Conseil d'Ecole qui se réunira le 24 courant.

VII. CONSEQUENCES DE L'ARRET DE TRAVAIL DE MME ROSSERO

Pour des raisons médicales et après interdiction formelle par le médecin de tout déplacement en voiture, Mme Christine ROSSERO n'a pas pu se présenter au concours d'Adjoint Administratif qui avait lieu le 16 mars 2005.

Sa situation de contractuelle nécessite une prolongation de contrat dans l'attente de prochaines sessions.

Considérant les aspects réglementaires, le Conseil Municipal donne tout pouvoir à M. le Maire pour examiner cette question avec l'autorité préfectorale visant à prendre les dispositions nécessaires pour prolonger l'emploi.

VIII. EXAMEN DE LA PROPOSITION DE REGLEMENT DU CIMETIERE

M. le Maire donne lecture du projet de règlement du cimetière élaboré par 2 membres du comité consultatif (M. Gauthier Clerc et M. Lançon Patrick).

Après quelques modifications, le Conseil Municipal se prononce en faveur du règlement.

Ce règlement traitant de la question des tarifs, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose de fixer le prix d'une concession trentenaire pour un cav-urne à 100 euros.

Les deux décisions seront soumises pour approbation ou contre-proposition à la Mairie des Molunes.

IX. VIA FERRATA

M. Freddy blanc demande qu'une information soit communiquée concernant l'évolution du projet de VIA FERRATA présenté en décembre par la SARL « la boîte à montagne ». Ce projet a été discuté dernièrement avec la-dite société qui souhaite que cette réalisation se fasse sous maîtrise d'œuvre publique.

En tout état de cause, la faisabilité du projet est conditionnée par :

- L'accord préalable des propriétaires concernés sur le territoire de la commune de Villard St Sauveur
- L'étude favorable au niveau de la faune et la flore

X. COMPTE RENDU DE REUNION

Il est fait un résumé succinct de diverses réunions :

- Communauté de communes
- Réunion syndicale du PNR
- Réunion syndicale du SICTOM
- Réunion du syndicat des eaux des Rousses
- Réunion du SIVU du Haut Jura

Séance levée à 23 H 00

Le Maire,
Raphaël PERRIN